

Séance du 25 mars 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
33	32	30

Date de la convocation : 19.03.2024

Date d'affichage : 19.03.2024

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel BISSON, Maire,

PRESENTS : Monsieur BISSON, Mesdames THOBOR, LENGARD, Messieurs NIANE, NIATI, Madame LITWINSKI, Monsieur BIANCHI, Madame RHOUN, Monsieur LAUBERTHE, Madame HULIN, Monsieur GOUET-YEM, Madame HABERT, Monsieur AGARD, Madame SOUFI, Monsieur ABDELLAOUI, Madame AUDET, Monsieur EDOM, Mesdames BITTY KOUAKOU, THELUS ROSINEL, AWALE GUEDI, BETHUNE, Monsieur NDOYE, Madame ARPACI, Monsieur LAVICTOIRE.

PROCURATIONS : Monsieur FLAHAUT pour Madame HULIN, Madame DUCLAU pour Madame LITWINSKI, Monsieur VEY pour Madame THOBOR, Madame KOMBO-TSIMBA pour Monsieur NIATI, Monsieur CAMPEIS pour Madame LENGARD, Monsieur JLASSI pour Monsieur NIANE.

ABSENTS : Madame VESSAH, Monsieur AMIENS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame HULIN.

Objet de la délibération

Approbation du compte de gestion pour l'année 2023

Rapporteur : N. Rhoun

N° 2024-12

VU le code général des collectivités territoriales ; et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31, relatifs à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

VU la nomenclature M14,

VU le projet de compte de gestion de l'année 2023,

VU le projet de compte administratif de l'année 2023,

CONSIDÉRANT que les écritures retranscrites dans le compte de gestion sont conformes à celles du compte administratif de la commune,

CONSIDÉRANT que l'état de l'actif et du passif de la commune est identique à celui du Comptable public,

Après l'avis de la commission générale en date du 11 mars 2024,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE QUE,

Article 1^{er} : Le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

Article 2 : Les résultats constatés sont conformes au compte administratif de l'ordonnateur.

Le maire :

- *Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.*

**POUR EXTRAIT CONFORME
LIEUSAIN, le 25 mars 2024**

Le secrétaire de séance

Nadine HULIN

Le Maire,

Michel BISSON

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

16800 - LIEUSAIN

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	-11 412,76		-1 509 723,88		-1 521 136,64
Fonctionnement	7 809 093,19	1 642 301,09	2 823 864,13		8 990 656,23
TOTAL I	7 797 680,43	1 642 301,09	1 314 140,25		7 469 519,59
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	7 797 680,43	1 642 301,09	1 314 140,25		7 469 519,59

Résultats budgétaires de l'exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
REVENUS			
Prévisions budgétaires totales (a)	11 902 187,44	29 063 109,49	40 965 296,93
Titres de recette émis (b)	4 140 054,39	24 378 815,22	28 518 869,61
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	4 140 054,39	24 378 815,22	28 518 869,61
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	11 902 187,44	29 063 109,49	40 965 296,93
Mandats émis (f)	5 649 778,27	23 295 742,71	28 945 520,98
Annulations de mandats (g)		1 740 791,62	1 740 791,62
Depenses nettes (h = f - g)	5 649 778,27	21 554 951,09	27 204 729,36
RESULTEAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 509 723,88	2 823 864,13	1 314 140,25
(h - d) Déficit			

Accusé de réception en préfecture
 077-217702513-20240325_032024
 Reçu le 27/03/2024